



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHAFFOIS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera procédé, **du 27 janvier 2025 à partir de 9h00 au 27 février 2025 jusqu'à 17h00**, à une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale présentée par la SAS SEPE CRETE DE RIBES pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Chaffois.

La présidente du tribunal administratif de Besançon a désigné la commission d'enquête suivante :

Président : M. Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite

Membres titulaires :

- M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite
- M. Pascal LAITHIER, commandant divisionnaire fonctionnel honoraire de la police nationale en retraite

Suppléant d'un des membres titulaires : M. Serge BIANCONI, directeur adjoint des solidarités en retraite.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique et une étude de dangers et son résumé non technique. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale à la mairie de Chaffois, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- le lundi de 14h00 à 18h00,
- les mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes ICPE), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5809>

Un poste informatique pour la consultation des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Chaffois, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- ou être adressées par écrit en cette mairie (15, rue de l'Eglise – 25 300 Chaffois) à l'attention de M. Gilles OUDOT, président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête,
- ou être formulées directement à tout moment **du 27 janvier 2025 à partir de 9h00 au 27 février 2025 jusqu'à 17h00**, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5809>

- ou être transmises par courriel via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5809@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5809> et donc visibles par tous.

En outre, le président ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chaffois :

- **lundi 27 janvier de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 8 février de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 14 février de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 20 février de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 27 février de 14h00 à 17h00.**

Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées :

- M. Philipp HOLT (responsable Pôles Etudes - ALTERRIC)

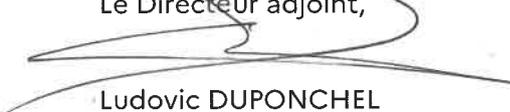
tél : 06.63.76.75.50

mail : philipp.holt@alterric.com

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Chaffois, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SEPE CRETE DE RIBES (autorisation assortie du respect de prescriptions, ou décision de refus).

Pour le Préfet,
Par déléation,
Le Directeur adjoint,



Ludovic DUPONCHEL